



Bulletin Officiel

N°6247 Mercredi 09 Décembre 2020

www.cmf.tn25^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

TAWASOL GROUP HOLDING	2
<u>AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION</u>	
SMART ASSET MANAGEMENT	3
DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019	4
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	5-6
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	7-8

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

AMEN BANK -SUBORDONNÉ 2020-03 -	9-15
HANNIBAL LEASE - HL 2020-03 -	16-20

ASSEMBLEE GENERALE

STIA (EN LIQUIDATION)	21
-----------------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AG

STIA (EN LIQUIDATION)	22
-----------------------	----

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL -SOTEMAIL-	23-25
---------------------------------------	-------

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES –STIP–

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société «Tawasol Group Holding » et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit (*):

«Nous tenons à préciser que, la baisse exagérée du cours sur les dernières années a induit à un niveau ne reflétant pas la situation du groupe et sa valorisation, ce qui pourrait expliquer la correction technique.

Par ailleurs, nous profitons de l'occasion pour vous transmettre les éléments suivants liés à l'exploitation:

- Accélération du remplissage du carnet de commandes pour l'activité Gazoduc avec la conclusion de deux grands projets avec la STEG courant novembre 2020 ce qui amènera une forte dynamique de croissance au pôle, au-delà de l'exercice en cours;
- Présence renforcée en Afrique (Maroc, RDC et Ethiopie) avec des contrats cadres combinés à une opération de croissance externe en France pour le déploiement de la fibre optique.

La conjonction de ces facteurs favorables garantit un niveau de croissance pour TGH pour 2021 et les années subséquentes. »

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2020 - AC - 065

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

SMART ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuilles de valeurs Mobilières pour le compte de tiers

Agrément du CMF n° 11-2005 du 18 mai 2005

Adresse : 5, rue Mustapha Sfar -1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 8 décembre 2020, d'octroyer son agrément à la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT pour le changement d'un des dirigeants de la société mentionnés à l'article 148 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers et ce, par la désignation de Monsieur Ghassen BELHADJ JRAD en tant que Directeur Général.

2020 - AC - 066

COMMUNIQUÉ DU CMF

DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", qu'à partir du **19 octobre 2020** la plateforme IDES est accessible aux différentes institutions financières.

Les interlocuteurs uniques de ces institutions ont été appelés, par la Direction Générale des Impôts à déposer les déclarations FATCA au titre de l'exercice 2019, au plus tard le **30 novembre 2020**.

Dans ce cadre, les institutions financières susvisées, sont invitées à :

- Vérifier la validité de leur certificat d'authentification électronique de type DIGIGO.
- Consulter la page FATCA du site de l'administration fiscale sur le lien suivant:
<http://www.impots.finances.gov.tn/index.php/fr/services-en-ligne/fatca>.
- Consulter les recommandations FATCA Tunisie sur le lien suivant:
http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA_TUNISIE/Recommandations_FATCA.pdf.
- Respecter les obligations de dépôt de la déclaration FATCA 2019.

COMMUNIQUÉ DU CMF

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

2020 - AC - 026

COMMUNIQUÉ DU CMF

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

2020 - AC - 003

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2021. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « AMEN BANK Subordonné 2020-03 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **28/10/2020**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 80 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 100 millions de dinars selon les conditions suivantes :

- | | |
|---|--|
| <i>a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné</i> | : 80 000 000 dinars susceptible d'être porté à 100 000 000 dinars. |
| | La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 15 000 000 dinars (150 000 obligations subordonnées). |
| <i>b. Nominal de l'obligation subordonnée</i> | : 100 dinars par Obligation; |
| <i>c. Forme d'Obligation subordonnée</i> | : les obligations subordonnées sont nominatives ; |
| <i>d. Prix d'émission</i> | : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ; |
| <i>e. Taux d'intérêt</i> | * Catégorie A: 9% brut par an;
* Catégorie B: 9,2% et/ou TMM+2,5% brut par an au choix du souscripteur ;
* Catégorie C : 9,4% et/ou TMM+2,75% brut par an au choix du souscripteur. |
| <i>f. Durée</i> | * 5 ans pour les catégories A et B, et
* 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie C ; |
| <i>g. Amortissement</i> | : les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les catégories A et B et à la 3ème année pour la catégorie C. |

h. Amortissement anticipé par rachat en Bourse

: L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce après une durée minimale de détention d'un an et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation. Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés. Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par l'émetteur est de 150 000 obligations subordonnées avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû). L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2020-03 » est d'un montant de 80 000 000 dinars susceptible d'être porté à 100 000 000 dinars divisé en 800 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 1 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt «AMEN BANK Subordonné 2020-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/12/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **12/02/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (100 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 80 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/02/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 80 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/02/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/02/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté aux catégories B et C.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/12/2020** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- ✦ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- ✦ Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « AMEN BANK Subordonné 2020-03»
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/02/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **12/02/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

-Taux fixe : Taux annuel brut de **9%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.

-Taux fixe: Taux annuel brut de **9,2%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de **9,4%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **12/02/2026** pour les catégories A et B et le **12/02/2028** pour la catégorie C.

Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention d'un an et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par l'émetteur est de 150 000 obligations subordonnées avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et au nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **12/02** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **12/02/2022** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **12/02/2022** pour les catégories A et B et le **12/02/2024** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9%** l'an pour la catégorie A, de **9,2%** l'an pour la catégorie B et de **9,4%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2020(à titre indicatif), qui est égale à **7,14%** ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,64%** pour la catégorie B et de **9,89%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,5%** pour la catégorie B et de **2,75%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2020-03 » seront émises selon trois catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations subordonnées n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date) ;**
- ✓ Catégorie B : sur une durée de **5 ans ;**
- ✓ Catégorie C : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les catégories A (**à moins que ces obligations subordonnées n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date**) et B et de **5 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,690 années** pour la catégorie A (sous l'hypothèse que les obligations sont détenues jusqu'à l'échéance), de **2,684 années** pour la catégorie B et **4,151 années** pour la catégorie C.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 27/11/2020 sous le n°20-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.
Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.
- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2020-03 » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2020-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

A fin Novembre 2020, il existe dix (10) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC-SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2020-3 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2020-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de toute autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « AMEN BANK-Subordonné 2020-03 » visée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le numéro 20-1047, du document de référence « AMEN BANK 2020 » enregistré par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N° 20-006. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2021.

La présente note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20/01/2021.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2021. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «HL 2020-03»

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **16/06/2020** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/11/2020** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2020-03 » à savoir :

- | | | | |
|----|---|---|--|
| a. | Montant de l'emprunt obligataire | : | 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars.
La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 5 000 000 DT (50 000 obligations). |
| b. | Nominal de l'obligation | : | 100 dinars par Obligation ; |
| c. | Forme d'Obligation | : | les obligations sont nominatives ; |
| d. | Prix d'émission | : | 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ; |
| e. | Taux d'intérêt | : | Catégorie A:10,3% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;
Catégorie B:10,3% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ; |
| f. | Durée | : | Catégorie A : 5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse.
Catégorie B: 5 ans |
| g. | Amortissement normal | : | les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories A et B. |
| h. | Amortissement anticipé par rachat en Bourse | : | L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation. |

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de 50 000 obligations avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « HL 2020-03 » est d'un montant de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2020-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **14/12/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **29/01/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/03/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté à la catégorie B.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14/12/2020** auprès de MAC S.A. – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2020, qui s'élèvent à 180 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2020 est de 30 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2020-03 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/01/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **29/01/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour les catégories A et B d'une durée de 5 ans**

- ✓ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1**.

- ✓ **Taux fixe:** Taux annuel brut de **10,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/01/2026** pour les deux catégories A et B.

Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à **racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A**, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de **quinze jours (10 séances de Bourse)** à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de **50 000 obligations** avec un prix de rachat **ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû)**.

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **29/01** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/01/2022** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/01/2022** pour la catégorie A si les obligations restent en circulation (non rachetées par l'Émetteur).

Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/01/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de **10,3%** l'an pour les deux catégories A et B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'octobre 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 7,14% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,14% pour les catégories A et B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour les deux catégories A et B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2020-03 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date)** ;
- ✓ Une Catégorie B : sur une durée de **5 ans** ;

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,652 années** pour les deux catégories A et B (sous l'hypothèse que les obligations de la catégorie A seront détenues jusqu'à l'échéance).

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le **25/11/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB- (tun) à B+ (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : B+ (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **B+tun** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **13/11/2020**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2020-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2020-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2020-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2020-03 » visée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le numéro 20-1046, du document de référence «HL 2020» enregistré par le CMF en date du 19 Août 2020 sous le N° 20-002 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N°20-002/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2021.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2020 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 Janvier 2021

بلاغ الشركات

استدعاء الجلسة العامة

الشركة التونسية لصناعة السيارات (في حالة تصفية)
المقر الاجتماعي: نهج طه حسين - 4000 سوسة

يدعو مصفي الشركة التونسية لصناعة السيارات السادة المساهمين إلى حضور الجلسة العامة للمساهمين التي ستعقد يوم الثلاثاء 29 ديسمبر 2020 على الساعة العاشرة صباحا بمقر المصفي بالطابق الثالث للعمارة الكائنة بنهج المقاولين عدد 1 تونس. و ذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1- تلاوة تقرير نشاط المصفي.
 - 2- تجديد وكالة المصفي.
 - 3- التفويض للقيام بجميع الإجراءات للتسجيل و الإشهارات القانونية و غيرها.
- يعتبر هذا الإعلان استدعاء شخصيا لجميع المساهمين.

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة

الشركة التونسية لصناعة السيارات (في حالة تصفية)
المقر الاجتماعي: نهج طه حسين - 4000 سوسة

2020 مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة التي ستعقد يوم 29 ديسمبر

اللائحة الأولى :

بعد تلاوة تقرير نشاط المصفيّ تسجّل جلسة المساهمين الإطّلاع على ما ورد به دون تحفظ.
تمّت المصادقة على هذه اللائحة ب.....

اللائحة الثانية :

بعد الاطلاع على الأسباب التي حالت دون إتمام عملية التصفية الواردة بتقرير المصفيّ ،
تصادق جلسة المساهمين على تجديد وكالة المصفيّ لمدة سنة.
تمّت المصادقة على هذه اللائحة ب.....

اللائحة الثالثة :

تعطي الجلسة العامة للمساهمين كلّ النفوذ إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بإجراءات
التسجيل الخاصة بهذا المحضر و كلّ العمليات القانونية المتعلقة بذلك.
تمّت المصادقة على هذه اللائحة ب.....

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

Siège social : 5033 Menzel Hayet Monastir

La société SOTEMAIL informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social d'un montant de 3 513 514 dinars en numéraire, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2020, a été réalisée par l'émission de **3 513 514 actions nouvelles**, au prix d'émission de **1,850 dinars l'action**, soit **1 dinar** de valeur nominale et **0,850 dinar** de prime d'émission, souscrites en leur totalité et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social de la société SOTEMAIL est ainsi porté de **30 200 000 dinars à 33 713 514 dinars** divisé en **33 713 514 actions nominatives de nominal 1 dinar**, et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Renseignements relatifs à l'opération➤ **Décision ayant autorisé l'émission :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société SOTEMAIL, réunie le 26 juin 2020, a décidé d'augmenter le capital social de la société de 3 513 514 dinars pour le porter de 30 200 000 dinars à 33 713 514 dinars, et ce, par l'émission de **3 513 514 nouvelles actions de valeur nominale 1 dinar chacune** à émettre au prix d'émission de **1,850 dinars**, soit une prime d'émission de **0,850 dinar** chacune, à libérer en numéraire.

L'assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles comme suit :

- **1 891 892 nouvelles actions** à souscrire par **ATTIJARI SICAR** pour une valeur globale de **3 500 000,200 dinars**, divisée en **1 891 892 dinars** de valeur nominale et **1 608 108,200 dinars** de prime d'émission.
- **1 621 622 nouvelles actions** à souscrire par **ATD SICAR** pour une valeur de **3 000 000,700 dinars**, divisée en **1 621 622 dinars** de valeur nominale et **1 378 378,700 dinars** de prime d'émission.

Identité	Nombre d'actions	Montant en nominal (DT)	Prime d'émission (DT)	Montant total (DT)
ATTIJARI SICAR	1 891 892	1 891 892,000	1 608 108,200	3 500 000, 200
ATD SICAR	1 621 622	1 621 622,000	1 378 378,700	3 000 000, 700
Total	3 513 514	3 513 514,000	2 986486,900	6 500 000,900

Elle a également conféré au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

➤ **Prix d'émission**

Les actions nouvelles ont été émises au prix de **1,850 dinars** chacune, soit **1 dinar** de valeur nominale et **0,850 dinar** de prime d'émission et libérées intégralement à la souscription.

➤ **Droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2020 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles à :

- **1 891 892 nouvelles actions** ont été souscrites par **ATTIJARI SICAR** ;
- **1 621 622 nouvelles actions** ont été souscrites par **ATD SICAR**.

➤ **Période de souscription**

Les Sociétés « ATTIJARI SICAR » et « ATD SICAR », ont disposé d'un délai de 6 mois à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 3 513 514 actions nouvelles émises.

➤ **Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les 3 513 514 actions nouvelles jouiront des mêmes droits que les actions anciennes et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

➤ **But de l'émission :**

La société SOTEMAIL a décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Rééquilibrer sa structure financière et renforcer les fonds propres de la société et ;
- Financer son plan de développement.

➤ **Etablissements domiciliaires.**

Les souscriptions ont été reçues et les versements effectués sans frais auprès de :

- Attijari Bank pour un montant de 3 500 000,200 dinars déposés dans le compte indisponible n°04135217006333735653 ;
- Arab Tunisian Bank pour un montant de 3 000 000,700 dinars déposés dans le compte indisponible n° 01500023119200200197.

➤ **Modalités et délais de délivrance des titres**

La souscription à l'augmentation de capital a été constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la société émettrice, sur présentation d'un bulletin de souscription.

➤ **Structure du capital avant et après augmentation de capital**

Actionnaires	Répartition du capital avant augmentation			Répartition du capital après augmentation		
	Nombre	En % du capital	Mt du capital libéré en DT	Nombre	En % du capital	Mt du capital libéré en DT
SOMOCER	21 331 890	70,640%	21 331 890	21 331 890	63,27%	21 331 890
ATD SICAR	7 372 367	24,41%	7 372 367	8 993 989	26,68%	8 993 989
Attijari SICAR	0	0,00%	0	1 891 892	5,61%	1 891 892
ABDENNADHER RYM	15 000	0,05%	15 000	15 000	0,04%	15 000
ABDENNADHER LOTFI	10	0,00%	10	10	0,00%	10
ABDENNADHER Karim	10	0,00%	10	10	0,00%	10
PUBLIC	1 480 723	4,90%	1 480 723	1 480 723	4,39%	1 480 723
Total Général	30 200 000	100%	30 200 000	33 713 514	100%	33 713 514

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

➤ **Droits attachés aux valeurs mobilières**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

➤ **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

➤ **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les

notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013. La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

➤ **Marché des titres**

Les actions SOTEMAIL sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse. Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

➤ **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :**

Les 3 513 514 actions nouvelles souscrites en numéraire et intégralement libérées seront admises et négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

Elles seront dès lors négociées sur la cote de la Bourse séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2020. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

Prise en charge par Tunisie clearing :

Les actions nouvelles seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé SOTEMAIL AA et sous le code ISIN TN0007600018, et ce à partir de la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

2020 - AS - 1297

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	198,139	198,165		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	135,248	135,266		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	113,565	113,578		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114,417	120,884	120,899		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	118,461	118,476		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	116,112	116,132		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	114,061	114,074		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	46,625	46,630		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	33,020	33,024		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	111,854	111,873		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,465	17,467		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	125,723	125,735		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,176	1,176		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	118,094	118,115		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,570	11,571		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	165,918	165,941		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,547	11,548		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,836	1,838		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	63,176	63,184		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	132,204	132,132		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	106,037	105,740		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	105,327	105,341		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	134,731	134,659		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	518,130	517,898		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	131,950	131,813		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	En liquidation	En liquidation		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	En liquidation	En liquidation		
29	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	En liquidation	En liquidation		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	168,662	168,768		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	94,501	93,870		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	124,049	124,052		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	159,283	159,314		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	143,418	143,663		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	94,295	94,284		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	21,905	21,894		
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92,975	90,589	90,303		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2140,675	2142,488		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	125,140	125,382		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	202,488	204,254		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,609	17,705		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,792	2,815		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,509	2,526		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	67,502	67,974		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,236	1,225		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,270	1,271		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,205	1,202		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,176	1,174		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	113,076	112,633		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	133,424	133,385		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1152,071	1152,573		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	13,084	12,988		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,874	9,880		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	85,520	85,705		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	108,961	108,974
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	100,669	100,681
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	107,354	107,371
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	104,570	104,584
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	106,786	106,805
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	109,356	109,371
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	105,898	105,913
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	102,976	102,988
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,837	102,842
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	106,707	106,722
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	108,945	108,961

65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	105,657	105,670
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	104,634	104,643
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	104,680	104,694
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	104,266	104,277
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	103,988	104,003
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	106,599	106,608
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	104,163	104,177
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	103,321	103,331
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	106,979	106,990
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	102,970	102,981
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	107,638	107,652
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	105,437	105,453
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	106,993	107,007
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	111,177	111,327
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	63,328	63,190
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	92,357	92,027
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,374	18,378
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	280,028	280,779
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2225,226	2213,209
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	74,512	74,175
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,510	56,491
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	107,670	107,592
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,514	11,491
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,769	13,673
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	15,085	15,016
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,431	13,385
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	149,036	149,039
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	9,217	9,163
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	104,739	104,324
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	23/06/55	0,605	89,378	77,742	77,615
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	04/05/67	0,599	93,397	76,966	77,131
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	99,815	99,905
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	88,789	88,714
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	10,099	10,039
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	96,311	96,332
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	140,920	140,721
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	99,418	97,947
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	115,334	115,968
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	117,274	117,932
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	187,994	188,515
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	172,740	173,294
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	166,855	166,748
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,553	23,410
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	140,516	140,673
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	146,648	148,318
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5394,619	5388,755
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5465,662	5465,619
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	86,702	86,263
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4574,560	4561,999
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	10,244	10,274
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	164,415	164,586
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	130,580	131,192
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10573,566	10583,300

* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché alternatif de la Cote de la Bourse de la société HEXABYTE, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
6. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
7. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STB EVOLUTIF FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) Initialement dénommé FCP AL HIKMA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES **Siège Social : Zone Industrielle La CharguiaII –Tunis**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Juin 2020, la société ENNAKL AUTOMOBILES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-Les Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2019 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	18 669 316,208
Résultat reporté	4 624,618
Résultat distribuable :	18 673 940,826
Dividendes 25% de capital soit 0.25 Dinars/action	7 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat distribuable)	560 218,225
Autres réserves	-
Report à nouveau 2019	10 613 722,601

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 25%, soit 0.25 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15/09/2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 17 mars 2020, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 17 mars 2020, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société PARENIN
- Monsieur Fethi MESTIRI

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022, les administrateurs suivants :

- La société PARENIN
- Monsieur Fethi MESTIRI
- Monsieur Abdellatif Hamam

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Ibrahim DEBACHE• La société COMAR• La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)• La société Poulina Group Holding (PGH)• Monsieur Malek CHAHED• La société Amen Bank• La société Tunisie Leasing @Factoring• La société TDS• La société SPI• La société PARENIN• Monsieur Fethi MESTIRI• Monsieur Abdellatif Hamam	<ul style="list-style-type: none">• 31 décembre 2020• 31 décembre 2021• 31 décembre 2022• 31 décembre 2022• 31 décembre 2022

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II-Le bilan après affectation du résultat comptable

BILAN
Au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 583 222	2 583 222
Moins : Amortissements		(2 478 242)	(2 366 607)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(A-1)	<u>104 980</u>	<u>216 615</u>
Immobilisations corporelles		94 558 721	92 110 437
Moins : Amortissements		(27 698 238)	(24 571 392)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>66 860 483</u>	<u>67 539 044</u>
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	72 856 687	73 516 687
Moins : Provisions		(2 747 196)	-
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 444 250	2 503 001
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		<u>72 553 741</u>	<u>76 019 688</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		<u>139 519 202</u>	<u>143 775 347</u>
Autres actifs non courants	(B-2)	0	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>139 519 202</u>	<u>143 775 347</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		63 661 414	74 198 606
Moins : Provisions		(901 814)	(1 991 345)
TOTAL STOCKS	(B-3)	<u>62 759 601</u>	<u>72 207 261</u>
Clients et comptes rattachés		57629 578	36 892 081
Moins : Provisions		(1 284 775)	(1 247 806)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	<u>56 344 803</u>	<u>35 644 274</u>
Autres Actifs courants	(B-5)	10 192 901	8 966 902
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	11 272 061	11 012 818
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>140 569 366</u>	<u>127 831 256</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>280 088 568</u>	<u>271 606 602</u>

BILAN
Au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		68 980 463	63 040 463
Fonds social		999 641	1 411 647
Résultats reportés		<u>10 613 723</u>	<u>4 625</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT			
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>110 593 827</u>	<u>100 396 734</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES			
AFFECTATION (I)	(B-7)	<u>110 593 827</u>	<u>110 396 734</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	(B-8)	9 282 121	5 679 954
Emprunt	(B-9)	10 635 072	15 408 625
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-10)	<u>578 151</u>	<u>681 418</u>
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>20 499 343</u>	<u>21 773 996</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-11)	121 110 356	114 922 064
Autres passifs courants	(B-12)	17 260 263	24 149 489
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-13)	<u>10 624 778</u>	<u>9 448 435</u>
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>148 995 397</u>	<u>149 435 872</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>169 494 741</u>	<u>171 209 868</u>
TAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>280 088 568</u>	<u>271 606 602</u>

III-L'état d'évolution des capitaux propres

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AINSI QUE LES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2019	30 000 000	3 000 000	51 980 463	14 000 000	4 624	439 423	18 669 316	118 093 827
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2019								
Affectation des résultats suivant décision AGO du 24/06/2019					18 109 098	560 218	(18 669 316)	0
Dividendes distribués					(7 500 000)			- 7 500 000
Solde au 31 DECEMBRE 2019 après affectation	30 000 000	3 000 000	51 980 463	14 000 000	10 613 722	999 641	0	110 593 827

VI-Liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principale Activité	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
Abdellatif Hamam	lui-même	PCA	AGO STAT EX 2022	Retraité	Aucun
Fethi Mistiri	lui-même	membre indépendant	AGO STAT EX 2022	Retraité	- Administrateur Tunisie Valeurs - Administrateur TFG - PCA SICAV - PCA SICAV Plus
Ibrahim Debache	lui-même	membre	AGO STAT EX 2020	Directeur Général STE ENNAKL AUTOMOBILES	-Gérant STE CAR GROS -Président Directeur Général Ste AFCAR -Président Directeur Général Société Tunisienne de Location de Voitures.
société Comar	Hakim Ben Yedder	membre	AGO STAT EX 2020	Société d'Assurance	-Administrateur Café Ben Yedder. -Administrateur Café Bondin. -Administrateur Général Alimentaire. -Administrateur COMAR INVEST. -Administrateur Clinique EI AMEN -NABEUL. -Administrateur AMEN BANK. -Administrateur COMAR COTE D'IVOIRE. -Administrateur Café Bondin COTE D'IVOIRE. -Administrateur AVENI-RE
société PGI	Halim Ben Yedder	membre	AGO STAT EX 2020	Société de gestion	-Administrateur Meditrac international. -Administrateur Parenin. -Administrateur PGI Holding. -Administrateur SICOF. -Administrateur PARETEC. -Administrateur AMEN Finance Company. -Administrateur COMAR -Administrateur Café Bondin. -Administrateur Café Ben Yedder. -Administrateur Tunisie Leasing Factoring. -Administrateur Heavy. -Administrateur SLTV HERTZ
Société PGH	Slim Ben Ayed	membre	AGO STAT EX 2020	Groupe de sociétés	Administrateur MED OIL COMPANY -Administrateur FCP. -Administrateur T'PAP. -Administrateur MED INDUSTRIES. -Administrateur COTIM. -Administrateur AGRICOLE DAKHLA. -Administrateur PGH

					<ul style="list-style-type: none"> -Administrateur SIDI DAOUD. -Administrateur SGTM. -Administrateur SAT. -Administrateur CAP CARTHAGE. -Administrateur EL FERDAOUS. -Président du conseil AGRICOLE SABA. -Président du conseil AGRO BUSINESS. -Président du conseil EL MAZRAA -Président du conseil POULINA -Président du conseil TDS
société Amen Bank	Ahmed Karam	membre	AGO STAT EX 2021	Etablissement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> -Administrateur AMEN BANK. -Président du conseil SICAR AMEN. -Président du conseil Maghreb Leasing Algérie. -Président du conseil AMEN PROJECT. - Administrateur STE Le Recouvrement. - Administrateur Amen Capital. - Administrateur Alios Finance - Administrateur TLG Finance.
société Tunisie leasing et factoring	Hichem Zghal	membre	AGO STAT EX 2021	Société de Leasing	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur Tunisie Valeurs. -Administrateur Tunisie SICAR. -Administrateur TUNINVEST SICAR. -Administrateur SPCS. -Président du conseil ALIOS FINANCE. -Président du conseil ALIOS FINANCE Cote d'Ivoire. -Président du conseil ALIOS FINANCE Cameroun -Président du conseil ALIOS FINANCE Kenya
sociétéTDS	Khaled Bouricha	membre	AGO STAT EX 2021	Société de distribution	<ul style="list-style-type: none"> -Président du conseilPoulina Group Holding. -Administrateur STE Financière de Développement. -Président du conseil STE ENNASIM. -Administrateur K.B.INVEST -Administrateur SHT OMAR KHAYAM. -Administrateur SHT KHAYEM GARDEN. -Administrateur SAS. -Administrateur GMS. -Administrateur SIAM. -Président du conseil SPI EL KAWAKEB. -Président du conseil EPI. -Président du conseil DISCOVERY INFORMATIQUE -Président du conseil SOTEFI -Président du conseil MAGHREB HYGIENE. -Président du conseil CTP. -Président du conseil CARTHAGO BRIQUES. -Président du conseil GIPA.

					<ul style="list-style-type: none"> -Président du conseil LE PASSAGE. -Président du conseil MBG. -Administrateur MED INDUSTRIES -Administrateur OIL COMPANY. -Administrateur STE AGRICOLE SIDI DAOUED. -Administrateur S.G.T.M. -Président du conseil UNIPACK. -Président du conseil T'PAP. -Administrateur Les Abattoirs de Tunis. -Administrateur STE Agricole SAAD.
SPI	Ahmed Bouzghenda	membre	AGO STAT EX 2021	Société d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur LA PAIX -Administrateur PGH. -Administrateur PBTP. -Administrateur TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE. -Administrateur SGT.M. -Administrateur COTIM
Malek Chahed	Lui même	membre	AGO STAT EX 2020	Retraité	Administrateur ENNAKL
société Parenin	Mohamed Anouar Ben Ammar	membre	AGOSTAT EX 2022	Société commerciale	<ul style="list-style-type: none"> -Administrateur Parenin -Administrateur Paretec. -Administrateur Sinew. -Administrateur AMEN BANK. -Administrateur SICAR AMEN. -Administrateur Meditrac International. -Administrateur SPI ELIMRANE. -Administrateur Altractor SPA (Algérie)

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Nejiba CHOUK et Mr Hassen BOUAITA.

Bilan

(exprimé en millimes)

ACTIFS	Notes	31-déc 2019	31-déc 2018
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 486 897,855	8 486 897,855
Moins : Amortissements	4	(8 478 486,141)	(8 473 444,887)
		<u>8 411,714</u>	<u>13 452,968</u>
Immobilisations corporelles		180 650 082,933	179 760 222,198
Moins : Amortissements	4	(169 832 192,382)	(168 213 254,496)
-	-	<u>10 817 890,551</u>	<u>11 546 967,702</u>
-	-	-	-
Immobilisations financières		5 551 724,299	5 535 382,623
Moins : Provisions	5	(5 103 265,000)	(5 103 265,000)
		<u>448 459,299</u>	<u>432 117,623</u>
Total des actifs immobilisés	-	<u>11 274 761,564</u>	<u>11 992 538,293</u>
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants	-	<u>11 274 761,564</u>	<u>11 992 538,293</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		24 153 490,292	33 277 380,450
Moins : Provisions	6	(1 113 405,029)	(1 139 383,415)
		<u>23 040 085,263</u>	<u>32 137 997,035</u>
Clients et comptes rattachés		49 196 916,877	51 835 958,291
Moins : Provisions	7	(31 406 653,736)	(33 527 329,085)
		<u>17 790 263,141</u>	<u>18 308 629,206</u>
Autres actifs courants	8	14 064 373,268	18 752 814,408
Moins : Provisions		(1 789 475,595)	(4 406 656,825)
		<u>12 274 897,673</u>	<u>14 346 157,583</u>
Placements et autres actifs financiers	9	2 299 866,780	1 440 261,099
Moins : Provisions		0,000	0,000
		<u>2 299 866,780</u>	<u>1 440 261,099</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	4 432 009,137	707 280,313
Total des actifs courants	-	<u>59 837 121,994</u>	<u>66 940 325,236</u>
Total des actifs	-	<u>71 111 883,558</u>	<u>78 932 863,529</u>

BILAN
(exprimé en millimes)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Notes</u>	31-déc 2019	31-déc 2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		12 623 469,000	12 623 469,000
Réserves légales		2 419 912,385	2 419 912,385
Réserves spéciales		2 603 050,000	2 603 050,000
Actions propres		(325 724,075)	(325 724,075)
Autres capitaux propres		7 724 095,946	7 729 095,946
Résultats reportés		(258 256 666,422)	(252 631 577,316)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(233 211 863,166)	(227 581 774,060)
Perte de l'exercice		(4 333 535,997)	(5 625 089,106)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	11	(237 545 399,163)	(233 206 863,166)
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
- Emprunts	12	21 297 402,466	26 460 561,737
Autres passifs non courants	13	844 649,402	844 649,402
Provisions	14	4 534 064,384	6 243 418,639
Autres dettes non courantes	15	0,000	0,000
		26 676 116,252	33 548 629,778
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
- Fournisseurs et comptes rattachés	16	8 500 237,945	12 116 835,970
Autres passifs courants	17	84 127 305,646	86 793 099,875
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	189 353 622,878	179 681 161,072
	-	281 981 166,469	278 591 096,917
<u>Total des passifs</u>	-	308 657 282,721	312 139 726,695
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>	-	71 111 883,558	78 932 863,529

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en millimes Tunisiens)

	<u>Notes</u>	31-déc <u>2019</u>	31-déc <u>2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	19	61 906 990,026	58 136 995,004
Autres produits d'exploitation	20	546 713,211	442 661,130
Total des produits d'exploitation		62 453 703,237	58 579 656,134
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		8 841 861,220	257 550,943
Achats d'approvisionnements consommés	21	37 159 789,969	30 491 569,194
Charges de personnel	22	17 270 421,670	18 742 365,101
Dotations aux amortissements & aux provisions	23	(2 619 471,533)	4 371 967,288
Autres charges d'exploitation	24	3 281 127,268	3 155 280,432
Total des charges d'exploitation		63 933 728,594	57 018 732,958
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 480 025,357)	1 560 923,176
Charges financières nettes	25	(3 825 455,350)	(7 072 228,371)
Produits des placements	26	0,000	0,000
Autres gains ordinaires	27	1 164 771,145	17 719,355
Autres pertes ordinaires	28	(58 294,339)	(1 957,313)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		(4 199 003,901)	(5 495 543,153)
Impôts sur les bénéfices		(134 532,096)	(129 545,953)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		(4 333 535,997)	(5 625 089,106)
Eléments extraordinaires	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(4 333 535,997)	(5 625 089,106)
Effet des modifications comptables	-	-	-
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		(4 333 535,997)	(5 625 089,106)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en millimes Tunisiens)

Notes	Période close le	
	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	(4 333 535,997)	(5 625 089,106)
Ajustements pour:		
- Amortissements et provisions	(4 849 210,080)	4 371 967,288
- Variations des :		
Stocks	9 123 890,158	1 127 448,503
Créances	2 639 041,414	(2 837 333,563)
Autres actifs courants	4 688 441,140	(1 904 690,633)
Placements et autres actifs financiers	(859 605,681)	(694 020,000)
Fournisseurs et autres dettes	(6 282 392,254)	3 291 706,374
- Transfert de charges		
- Plus ou moins-value de cession	-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	126 628,700	(2 270 011,137)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(889 860,735)	(26 156,280)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(16 341,676)	23 246,699
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(906 202,411)	(2 909,581)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-	-
Comptes courants	-	-
Encaissements provenant des emprunts	5 593 108,143	1 277 331,828
Encaissements provenant des subventions	(5 000,000)	(5 000,000)
Décassement pour remboursement des emprunts		
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	5 588 108,143	1 272 331,828
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation de trésorerie	4 808 534,432	(1 000 588,890)
Trésorerie au début de l'exercice	(32 640 309,339)	(31 639 720,449)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.27. (27 831 774,907)	(32 640 309,339)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019**

NOTE N° I : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 Octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

NOTE N° II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courantes ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

II.2.1. Continuité d'exploitation :

La société a accusé au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 une perte nette égale à 4.333.536 D, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 237.545.399 D, soit 243.857.134 D en deçà de la moitié du capital social.

En conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois qui suivent l'approbation des Etats Financiers de l'exercice 2019 en vue de se prononcer sur l'application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés commerciales.

Il convient de signaler que l'AGE du 28 Juin 2017 ayant décidé la réduction de capital à néant et son augmentation en numéraire de 12 623 469 D a été annulée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Octobre 2017 pour vice de forme des convocations.

Suite à l'acquisition en 2016 par la société AFRICA HOLDING de 70,87 % du capital de la société, un plan de restructuration a été établi et mis en application en 2017 prévoyant notamment :

- Le financement du cycle d'exploitation par l'injection de fonds propres et par la garantie de crédits de financement d'importation des matières premières ;
- La rationalisation des charges d'exploitation ;
- La négociation d'un plan de restructuration sociale ;
- Le recrutement de personnel technique qualifié ;
- La production de nouvelles dimensions de pneumatiques ;
- La rationalisation des relations avec les partenaires commerciaux locaux et étrangers ;
- La recherche d'un partenaire stratégique nouveau concrétisée par la signature le 07 juillet 2017 d'une lettre d'intention avec la compagnie japonaise TOYOMOTO pour un partenariat technique et financier suivi de plusieurs visites, réunions et échanges d'informations.

Compte tenu des efforts ci-dessus présentés, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

II.2 .2. Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en Dinars Tunisiens.

II.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend :

- le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables,
- les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation effectives de chaque immobilisation et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33 %
Matériel de transport	20 %
Matériel informatique	15 %
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10 %
Matériel et outillage industriel	10 %
Know How	10 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Fonds de commerce	5 %
Constructions	5 %

La société a réévalué une partie de ses immobilisations au cours de l'exercice 1996.

Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 4 Juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 724 096 D, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisations	Taux d'amortissement
Matériel et outillage industriel	20 %
Constructions	2,5 à 5 %

II.2.4. Stocks :

Les stocks (de matières premières, matières consommables, produits en cours et produits finis) sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les pièces de rechange pouvant être utilisées de manière diversifiée constituent des stocks valorisés au coût d'achat. En revanche, les pièces de rechange spécifiques utilisées exclusivement pour des immobilisations non interchangeable sont traitées en tant qu'immobilisations conformément à la norme comptable NC 05 relative aux immobilisations corporelles.

II.2.5. Emprunts et charges d'emprunts :

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique « Passifs non courants ». La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts se rapportant à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles) sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financière nettes", à mesure qu'elles sont courues.

II.2.6. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, sur la base du cours du jour de l'opération à la date d'engagement et à celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de change.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaies étrangères sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme comptable NC N°15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

II.2.7. Revenus :

Les revenus provenant de la vente des produits fabriqués par la société sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ;
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

II.3. LISTE DES JOURNAUX AUXILIAIRES :

Au 31 Décembre 2019, les journaux auxiliaires mis en place sont les suivants :

1 Ventes M'SAKEN	30 Effets à recevoir SORTIE
2 Ventes MENZEL BOURGUIBA	31 Paie
3 Ventes export MB	32 BH Agence Charguia
03 Achats locaux	34 BT Rue Turquie 50/300468-2
04 Achats étrangers	35 BH ML 700086/7
05 BFT CC 11394/0	36 UBCI AGENCE BOURGUIBA
06 BS CC 03404700319/1	37 ATB AGENCE CENTRALE
07 BNA CC 02901154932R	38 ARAB BANKING CORPORATION
08 STB CC 68740/9	39 UIB CHARGUIA
09 STB M'SAKEN 3985/5	40 STUSID AGENCE TUNIS
10 Retenue à la source	41 Caisse M'SAKEN
11 UIB M'SAKEN 5800000246	42 Caisse MENZEL BOURGUIBA
12 BNA CC 05601150004356	43 Caisse TUNIS
13 BS M'SAKEN 404700102/1	44 Caisse transit SOUSSE
14 BNA M'SAKEN 4282	48 BFT en Dollars
15 BIAT 603052897/0	49 BFT EN Euros
16 BT EL MENZAH 302673	50 STB EN Dollars
17 AMEN BANK 0210110662/9	51 STB EN Euros
18 UIB SIDI BELHASSEN	52 BH compte en Devises
19 BH 175124000062/2	53 Journal avance locales
20 UBCI 020229738291/000	54 Journal avances étrangères
21 BT ROM 22	55 BEST BANK EN USD
22 BS ML 61404700113/8	56 BH COMPTE BID
23 STB ML 015080581/7	57 STB COMPTE BID
24 BT ML CC 307743	58 BNA COMPTE BID
25 Effets à recevoir ENTREE	59 Opérations Div Fournisseurs
26 Effets à payer	60 STB CPT Crédeur
27 Ventes Diverses	61 BNA EURO
28 BFT compte professionnel	62 BH NV
29 Opérations diverses	63 STB

III. NOTES RELATIVES AU BILAN

Le bilan de votre société, arrêté au 31 décembre 2019, présente un total égal à 71 111 884 D contre 78 932 863 D au 31 décembre 2018, enregistrant une baisse égale à 7 820 980 D détaillée par rubrique comme suit :

DESIGNATION	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	VARIATIONS	
			+	-
ACTIFS :				
ACTIFS NON COURANTS :				
- Immobilisations incorporelles	8 412	13 453		5 041
- Immobilisations corporelles	10 817 891	11 546 988		729 077
- Immobilisations financières	448 459	432 118	16 341	
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES	11 274 762	11 992 538	16 341	734 118
- Autres actifs non courants				
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	11 274 762	11 992 538	16 341	734 118
ACTIFS COURANTS :				
- Stocks	23 040 085	32 137 997		9 097 912
- Clients et comptes rattachés	17 790 263	18 308 629		518 366
- Autres actifs courants	12 274 898	14 348 158		2 071 260
- Placements et autres actifs financiers	2 299 867	1 440 261	859 606	
- Liquidités et équivalents de liquidités	4 432 009	707 280	3 724 729	
TOTAL ACTIFS COURANTS	59 837 122	66 940 325	4 584 335	11 687 538
TOTAL ACTIFS	71 111 884	78 932 864	4 600 676	12 421 656
			-7 820 980	
CAPITAUX PROPRES :				
- Capital social	12 623 469	12 623 469		
- Réserve légale	2 419 912	2 419 912		
- Réserves spéciales	2 603 050	2 603 050		
- Actions propres	-325 724	-325 724		
- Autres capitaux propres	7 724 096	7 729 096		5 000
- Résultats reportés	-258 256 666	-252 631 577		5 625 089
- Résultat de l'exercice	-4 333 536	-5 625 089	1 291 553	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-237 545 399	-233 206 863	1 291 553	5 630 089
PASSIFS :				
PASSIFS NON COURANTS :				
- Emprunts	21 297 402	26 460 562		5 163 159
- Autres passifs non courants	844 649	844 649		
- Provisions	4 534 064	6 243 419		1 709 354
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	26 676 116	33 548 630	0	6 872 514
PASSIFS COURANTS :				
- Fournisseurs et comptes rattachés	8 500 238	12 116 836		3 616 598
- Autres passifs courants	84 127 306	86 793 100		2 665 794
- Concours bancaires et autres passifs financiers	189 353 623	179 681 161	9 672 462	
TOTAL PASSIFS COURANTS	281 981 166	278 591 097	9 672 462	6 282 392
TOTAL PASSIFS	308 657 283	312 139 727	9 672 462	13 154 906
T. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	71 111 884	78 932 864	10 964 015	18 784 995
			-7 820 980	

IV. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

IV.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 et 2018 comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS D'ORIGINE			
- Know how	7 004 062	7 004 062	0
- Logiciels	720 139	720 139	0
- Fonds commercial	762 697	762 697	0
TOTAL V D'ORIGINE	8 486 898	8 486 898	0
AMORTISSEMENTS	-8 478 486	-8 473 445	-5 041
VALEURS NETTES COMPTABLES	8 412	13 453	-5 042

IV.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 et 2018 comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS D'ORIGINE			
- Terrains	1 368 098	1 368 098	-
- Constructions	24 892 371	24 892 371	-
- Constructions réévaluées	870 029	870 029	-
- Agenc. Aménag des constructions	3 827 116	3 391 535	435 581
- Matériel et outillages industriels	106 220 637	105 875 007	345 630
- Matériel et outillages réévalués	37 454 318	37 454 318	-
- Matériel de transport	1 551 490	1 749 720	-198 230
- Matériel informatique	1 321 233	1 312 630	-397
- Agenc. Aménag et installations	2 380 592	2 161 336	219 256
- Equipements de bureaux	470 709	470 011	698
- Immobilisations en cours	293 490	215 166	78 324
TOTAL VALEURS D'ORIGINE	180 650 083	179 760 222	889 861
AMORTISSEMENTS	169 832 192	-168 213 255	-1 618 937
VALEURS NETTES COMPTABLES	10 817 891	11 546 967	-729 076

Le détail des mouvements intervenus en 2019 au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit :

STIP

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES & AMORTISSEMENTS
AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants en Dinars)

IMMOBILISATIONS	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				V C N
	Solde	Acquisitions	Transferts Cessions	Solde	Soldes	Dotations	Réintégra- tion	Soldes	AU
	31-déc-18	2019	2019	31-déc-19	31-déc-18	2019	2019	31-déc-19	31/12/2019
IMMO INCORPORELLES									
-Know How	7 004 062			7 004 062	7 004 062			7 004 062	
-Logiciels	720 139			720 139	706 686	5 041		711 727	8 412
-Fonds commercial	762 697			762 697	762 697			762 697	
Sous-total (I)	8 486 898	-	-	8 486 898	8 473 445	5 041	-	8 478 486	8 412
IMMO CORPORELLES									
-Terrains	1 368 098			1 368 098	-	-		-	1 368 098
-Constructions	24 892 371			24 892 371	20 476 120	725 783		21 201 883	3 690 488
-Constructions réévaluées	870 030			870 030	654 962	10 030		664 992	205 038
-Agen -amén des constructions	3 391 535		435 581	3 827 116	3 263 448	53 977		3 317 425	509 691
-Matériel & outillages industriels	105 875 007		345 629	106 220 636	101 649 106	812 341		102 461 447	3 759 189
-Matériel & outill indus réévalués	37 454 318			37 454 318	37 454 318	0		37 454 318	0
-Matériel de transport	1 749 720		-198 230	1 551 499	1 662 994	49 309	198 230	1 514 073	37 417
-Matériel informatique	1 312 630		8 603	1 321 233	1 240 855	24 718		1 265 573	55 660
-Agent-Amén & Installations	2 161 336		219 256	2 380 592	1 368 805	135 063		1 503 868	876 724
- Equipements de bureaux	470 011	698		470 709	442 646	5 967		448 613	22 096
-Immob en cours	215 166	1 987 393	-1 009 069	293 490					293 490
Sous-total (II)	179 760 222	1 088 091	-198 230	180 650 083	168 213 254	1 817 168	198 230	169 832 192	10 817 891
Total (I+II)	188 247 120	1 088 091	-198 230	189 136 981	176 686 699	1 822 209	198 230	178 310 678	10 826 302

IV.2.1. INVENTAIRE PHYSIQUE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, un inventaire physique des immobilisations à la clôture de l'exercice 2019 devrait être réalisé.

IV.2.2. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE :

* Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice 2019, s'élèvent à 1 088 091 D détaillées dans le tableau ci-dessus.

IV.2.3. CESSIONS ET RECLASSEMENTS DE L'EXERCICE :

*En 2019, la STIP a cédé du matériel de transport d'une valeur de 198.230 D, totalement amorti. La plus-value réalisée s'est élevée à 9.700 D inscrite en produits de l'exercice.

*La société a reclassé dans les comptes des immobilisations concernées, les investissements mis en service au cours de l'exercice 2019 détaillés dans le tableau ci-dessus.

Au 31 Décembre 2019, le compte Immobilisations en cours présente un solde débiteur égal à 293 490 D détaillé comme suit :

Date	Libellé	
2013	Avance 30 % transformateur (détente gaz) :	21 893 D
2015/2016	TAM 41 (machine de coupe) :	89 086 D
Juin 2017	Pièces de rechange :	89 613 D
Décembre 2018	Pièces de rechange :	14 574 D
Février 2019	Rénovation machine de confection :	63 473 D
Juin 2019	Système tri-génération :	14 851 D
		<u>293 490 D</u>

Les immobilisations en cours ont été validées par un inventaire physique au 31 Décembre 2019.

IV.2.4 AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE :

Les amortissements de l'exercice 2019 des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

LIBELLES	TAUX	DUREE DE VIE
- Fonds commercial	(1)	20 ans
- Know how	(1)	10 ans
- Logiciels	33%	3 ans
- Constructions	2,5%,5%,100%	40 et 20 ans
- Agencements et Aménagements	10%	10 ans
- Matériel & outillage	20%	5 ans
- Matériel de transport	20%, 100%	5 ans
- Matériel & outillage industriels	10%, 20%, 100%	10 et 5 ans
- Matériel informatique	10%, 15%, 100%	10 et 6 ans

(1) Rubrique totalement amortie au 31/12/2017

Sur la base des taux ci-dessus présentés, la dotation aux amortissements de l'exercice 2019 s'élève à 1 822 209 D dont 5 041 D, au titre des immobilisations incorporelles et 1 817 168 D, au titre des immobilisations corporelles.

V. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS BRUTES			
Titres de participation			
• SOMACOP	594 910	594 910	-
• SMTP	4 508 355	4 508 355	-
Dépôts versés	28 034	20 481	7 553
Cautionnements	420 425	411 637	8 789
TOTAL VALEURS BRUTES	5 551 724	5 535 383	16 341
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-5 103 265	-5 103 265	0
VALEURS NETTES COMPTABLES	448 459	432 118	16 341

* La participation de la STIP au capital de SOMACOP et au capital de la SMTP totalement provisionnée en 2017 n'ont pas subies de mouvements en 2018 et 2019

VI. STOCKS :

Au 31 Décembre 2019, la valeur nette des stocks s'élève à 23 040 085 D contre 32 137 997 D au 31/12/2018, enregistrant une baisse égale à 9 097 912 D (-28,31 %), détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS	
			MONTANTS	%
VALEURS BRUTES				
Matières premières	9 315 261	9 757 452	-442 191	-5%
Autres approvisionnements	7 529 945	7 369 782	160 163	2%
En-cours de production	3 458 576	2 826 511	632 065	22%
Stock de produits finis	3 849 708	13 323 635	-9 473 927	-71%
TOTAL VALEURS BRUTES	24 153 490	33 277 380	-9 123 890	-27%
PROVISIONS	-1 113 405	-1 139 383	25 978	-2%
VALEURS NETTES COMPTABLES	23 040 085	32 137 997	-9 097 912	-28,31%

Au 31 Décembre 2019, les provisions pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Pièces de rechange M'saken	500 000	500 000	-
Pièces de rechange Menzel Bourguiba	300 000	300 000	-
Matières Premières	31 714	57 692	25 978
Produits finis Msaken	264 814	264 814	-
Produits finis Menzel Bourguiba	16 877	16 877	-
TOTAL	1 113 405	1 139 383	25 978

Lors de notre assistance à l'inventaire physique des stocks à M'SAKEN, nous avons constaté un stock de déchets qui a été valablement repris pour une valeur nulle au 31 Décembre 2019.

VII. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31 Décembre 2019, les créances nettes sur les clients s'élèvent à 17 790 263 D contre 18 308 629 D à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant une baisse égale à 518 366 D (ou -2,83 %) détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS BRUTES			
- Clients ordinaires	6 417 467	6 104 827	312 640
- Clients douteux	42 779 450	45 731 131	-2 951 681
TOTAL VALEURS BRUTES	49 196 917	51 835 958	-2 639 041
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-31 406 654	-33 527 329	2 120 675
VALEURS NETTES OMPTABLES	17 790 263	18 308 629	-518 366

Au 31 Décembre 2019, les soldes des comptes clients ordinaires locaux s'élevant à 5 428 145 D se détaillent comme suit :

- SOMACOP	3 639 757 D
- TRANS TU (ex SNT)	578 588 D
- STAFIM	329 038 D
- S.C.P	23.189 D
- SOCIETE TOUMI PNEUMATIQUE	12 548 D
- CENTRE TECHNIQUE DE LA CHIMIE	310 863 D
- SNDP	10 949 D
- BECHIR LOUATI (SFAX PNEU I)	46 964 D
- I C A R	32 208 D
- STE MECHRI DE VENTE PNEUS	106 028 D
- U.A.A.I	21 804 D
- SITAR	29 289 D
- SIOC	14 764 D
- SOCIETE JOMAA SA	189 075 D
- DIVERS CLIENTS	83 082 D

Au 31 Décembre 2019, les clients étrangers s'élèvent à 989 322 D, détaillé comme suit :

- SARL MAGHREB TRAITER INDUSTRIE	697 423 D
- PNEUS BAB DOUKKALA	336 418 D
- IDIADA AUTOMOTIVE TECHNOLOGY SA	4 455 D
- ECART DE CONVERSION	-48 974 D
	989 322 D

Les clients douteux dont les créances sont libellées en monnaies étrangères ainsi que les provisions correspondantes ont été actualisés au cours de change du 31/12/2019 enregistrant une baisse égale à 1 200 502 D à l'actif et au passif.

La provision pour créances clients a enregistré une baisse égale à 2 120 675 D détaillée comme suit :

- Baisse de la provision des créances douteuses en devises	1 200 502 D
- Provisions créances douteuses nouvelles	<129 483 D>
- Reprise sur provision SOMACOP	1 049 656 D
	2 120 675 D

VIII. AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 et 2018 comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS BRUTES			
- Fournisseurs débiteurs	993 423	2 086 210	-1 072 787
- Sociétés du groupe	6 493 008	7 289 428	-796 420
- Charges constatées d'avance	186 133	251 345	-65 212
- Personnel	179 034	109 513	69 521
- Etat, crédit d'I.S	5 595 131	6 080 075	-484 944
- Etat, TVA récupérable	232 175	2 584 715	-2 352 540
- Etat, rappel d'impôt	364 315	364 315	0
- Etat, crédit de TFP	17 273	18 660	-1 387
- Tunisie Factoring	-	-	0
- Divers	3 882	8 555	-4 673
TOTAL VALEURS BRUTES	14 064 373	18 752 814	-4 688 441
PROVISIONS POUR DEPRECIATION			
• Intérêts sur C/C Associés	-1 676 359	-4 293 541	2 617 182
• Fournisseurs débiteurs	-113 116	-113 116	0
TOTAL PROVISIONS	-1 789 476	-4 406 657	2 617 182
VALEURS NETTES COMPTABLES	12 274 898	14 346 157	-2 071 259

- SOCIETES DU GROUPE :

Les créances sur les sociétés du groupe figurant au 31 Décembre 2019 et 2018 respectivement pour 6 493 006 et 7 289 426 D se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
- SOMACOP	4 465 887	5 240 257	-774 370
- SMTP	1 676 359	1 793 540	-117 181
- SOMACOP PLUS	350 760	255 629	95 131
	6 493 006	7 289 426	-796 420

- PROVISIONS POUR DEPRECIATION :

Reprise de provision SOMACOP : 2 500 000 D
 Reprise de provision SMTP suite actualisation : 117 182 D.

IX. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Cette rubrique, correspondant aux cautions douanières, est arrêtée au 31/12/2019 à 2 299 867 D contre 1 440 261 D enregistrant une augmentation égale à 859 606 D.

X. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
- Valeurs à l'encaissement	2 229 809	-	2 229 809
- Banques			
□ STB M'SAKEN	11.758	9 943	1 815
□ BTKD	479	738	-259
□ STB	35 017	35 017	0
□ STB TUNIS PORT	1 932 757	0	1 932 757
□ STB EUROS	0	401	-401
□ BH USD	209 406	654 019	-444 613
□ BH EUROS	0	2	-2
□ BTL	182	-	182
	2 189 599	700 120	1 489 479
- Caisses			
□ M'SAKEN	3 831	2 719	1 112
□ TUNIS	154	1 482	-1 328
□ TRANSIT SOUSSE	958	940	18
□ MENZEL BOURGUIBA	7 660	2 019	5 641
	12 601	7 161	5 440
TOTAL GENERAL	4 432 009	707 280	3 724 729

* Les soldes comptables des comptes bancaires ont été valablement rapprochés des soldes figurant sur les relevés bancaires arrêtés au 31 Décembre 2019.

* Les espèces en caisse sont conformes aux montants figurant sur les procès-verbaux des arrêtés des caisses datés du 31 Décembre 2019.

XI. CAPITAUX PROPRES :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
- Capital social	12 623 469	12.623.469	-
- Réserve légale	2 419 912	2.419.912	-
- Réserves spéciales	2 603 050	2.603.050	-
- Actions propres	<325 724>	<325.724>	-
- Actions capitaux propres	7 724 096	7.729.096	-5 000
- Résultats reportés	-258 256 666	-252.631.577	-5 625 089
Total CP avant résultat de l'exercice	-233 211 863	-227.581.774	-5 630 089
- Résultat de l'exercice	-4 333 536	-5 625 089	1 291 553
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	-237 545 399	-233 206 863	-4 338 536

Au 31 Décembre 2019, la structure du capital social de la STIP se présente comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANTS EN DINARS	% DE PARTICIPATION
- AFRICA HOLDING	2 982 119	8 946 357	70,87
- OFFICE DU COMMERCE DE TUNISIE	376 373	1 129 119	8,94
- AUTRES ACTIONNAIRES DETENANT -5 %	849 331	2 547 993	20,18
	4 207 823	12 623 469	100,00

Le tableau de variations des capitaux propres se présente comme suit :

STIP

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants en Dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserve pour réguler le cours boursier	Actions propres	Autres capitaux propres	Amortissements différés	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
- Capitaux propres au 31.12.2018	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 724	7 729 096	-108 732 440	-143 899 138	-5 625 089	-233 206 863
- Affectation résultat 2018							-1 876 622	-3 748 667	5 625 089	0
- Résultat 30 juin 2019									-484 967	-484 967
- Subvention d'investissement : quote-part 2019						-2 500				-2 500
- Capitaux propres au 30.6.2019	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 724	7 726 596	-110 609 062	-147 647 605	-484 967	-233 694 330
- Résultat 30 Juin 2019									484 967	484 967
- Subvention d'investissement : quote-part 2019						-2 500				-2 500
- Résultat 31.12.2019									-4 333 536	-4 333 536
- Capitaux propres au 31.12.2019	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 724	7 724 096	-110 609 062	-147 647 605	-4 333 536	-237 745 399

Actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le rachat de 32 853 actions propres afin de réguler le cours boursier à un cours moyen de 9,917 D soit pour une valeur totale de 325 724 D.

Au 31 Décembre 2019, la STIP détenait encore les 32 845 actions.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N° 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales :

En raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2019, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'au 31 Décembre 2019, le passif exigible à court terme totalise la somme de 281 981 166 D contre un actif net de 71 111 884 D.

XII. EMPRUNTS :

La partie des emprunts bancaires exigible à plus d'un an figure au passif du bilan du 31 Décembre 2019 pour 21 297 402 D contre 26 460 562 D au 31 Décembre 2018.

La partie échue ou venant à échéance à moins d'un an figure au passif du bilan du 31 Décembre 2019 sous la rubrique "Concours bancaires et autres passifs financiers" pour 157 089 839 D contre 146 333 571 D au 31 Décembre 2018.

La situation de ces emprunts est résumée dans le tableau suivant :

STIP

DETAIL DES ENGAGEMENTS BANCAIRES FINANCIERS AU 31/12/2019

(En Dinars)

BAILLEURS DE FONDS	SOLDE AU 31/12/2019						
	A + D'UN AN	A - D'UN AN	ECHUS IMPAYES	CREDITS COURT TERME	INTERETS COURUS	SOLDE CC BANCAIRES	TOTAL CONCOURS BANCAIRES A -1 D'UN AN
STB			17 832 418	16 188 346	77 913 960	26 804 141	98 738 866
BNA	14 372 914	4 155 070	20 926 784	5 097 180	14 058 840	2 037 660	46 275 534
AMEN BANK	5 173 964	993 176	3 807 176		746 734	700 879	6 247 965
BFT	1 739 008		6 460 352		1 050 228	206 929	7 717 509
BS + ATTIJARI BANK			5 392 688	267 600	435 209	645	6 096 122
UIB			3 702 333		5 956	4 048	3 712 337
BIAT			1 951 176		68 583	6 672	2 026 431
BH				11 404 837		2 493 026	13 897 863
BT					28	3 072	3 100
ATB						6 402	6 402
LEASING		1					1
CNSS	11 516	14 913	2 461		4 081 405		4 098 779
DIVERS					5 199	311	5 510
ECARTS DE CONVERSIONS			527 204				527 204
TOTAUX	21 297 402	5 163 160	60 602 572	32 957 963	58 366 142	32 263 785	189 353 622

XIII. AUTRES PASSIFS NON COURANTS :

Cette rubrique arrêtée au 31/12/2019 à 844 649 D correspond à la rétrocession par l'Etat, durant les premières années d'activité de la STIP, d'un don italien de même montant.

XIV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

* La provision pour indemnités de départ à la retraite a été ramenée de 1 895 473 D au 31/12/2018 à 1 829 021 D au 31/12/2019 et ce, suite aux travaux d'actualisation de fin d'exercice.

* Les autres provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
- Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 829 021	1 895 473	-66 452
- Autres provisions pour risques et charges :			
- Affaires fiscales	423 594	2 058 383	-1 634 789
- Affaires bancaires	2 273 407	2 273 407	0
- Divers	8 042	16 156	-8 114
	2 705 043	4 347 946	-1 642 903
	4 534 064	6 243 419	-1 709 355

XVI. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Fournisseurs d'exploitation			
• Fournisseurs locaux	4 828 649	5 433 244	-604 595
• Fournisseurs étrangers	680 910	403 295	257 615
• Fournisseurs étrangers (écarts de conversion)	0	159 144	-159 144
• Fournisseurs (factures non parvenues)	2 349 455	4 853 163	-2 503 708
• Fournisseurs locaux, effets à payer	459 488	898 119	-438 631
S/Total	8 298 502	11 744 965	-3 446 463
Fournisseurs d'immobilisations			
• Fournisseurs locaux	116 491	116 491	0
• fournisseurs étrangers	84 684	25 555	59 129
• Fournisseurs, retenues de garantie	561	229 826	-229 265
S/Total	201 736	371 871	-170 135
TOTAL GENERAL	8 500 238	12 116 836	-3 616 598

XVII AUTRES PASSIFS COURANTS :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
- Clients créditeurs	1 179 097	2 273 040	-1 093 94
- Clients RRR à accorder	11 131 537	12 287 806	-1 156 069
- Ristournes à rembourser	2 242 856	2 409 176	-166 320
- Fonds social	1 576 666	1 537 914	38 752
- Personnel	4 824 914	5 296 119	-471 205
- Etat, impôts et taxes	50 196 677	47 727 800	2 468 877
- Sociétés du groupe	1 991 000	2 114 999	-123 999
- CNSS	10 983 404	13 121 960	-2 138 556
- Divers	1 155	24 486	-23 331
TOTAUX	84 127 306	86 793 100	-2 665 794

Le détail des principaux comptes de la rubrique « autres passifs courants » se présente au 31/12/2019 comme suit :

- Clients créditeurs

SOCIETE AFRICAINE DISTRIBUTION AUTOCAR	240 430
SPG	150 586
COMET	136 655
GROS PNEUS	128 004
STPCI	115 379
TUNICOM	102 578
ETS KHALFALLAH	70 033
SIMATRA	51 500
Divers clients (soldes inférieurs à 50 000 D)	183 933
	1 179 098

- Clients RRR à accorder

SMTP	8 963 412
WTC	166 527
Divers	2 001 597
	11 131 536

- Ristournes à payer (MAAP)

2 242 856

- Fonds social

Site de M'SAKEN	1 415 137
Site Menzel Bourguiba	161 529
	1 576 666

- Personnel

- Congés à payer	2 750 060
- Indemnités de départ CCL	1 280 111
- Rémunérations dues au personnel	739 076
- Divers	55 667
	4 824 914

- Etat impôts et taxes	
- Echéancier fiscal	35 527 873
- Droits de douanes	11 048 630
- Autres charges à payer	503 478
- Impôt à liquider	3 114 555
- Divers impôts et taxes	2 141
	50 196 677
- Sociétés du groupe	
- AFRICA HOLDING	1 001 000
- Abdelkader DRIDI	896 633
- SMTP (quote-part droits d'enregistrement contrat)	93 367
	1 991 000
- CNSS	
- Reconnaissance de dettes	9 106 811
- Cotisations	1 488 204
- Retraite complémentaire	323 429
- Autres charges à payer	64 960
	10 983 404
- Produits constatés d'avance	1 155

XVIII. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Emprunts échus et à moins d'un an			
• Echéances en principal à moins d'un an	5 163 160	7 401 490	-2 238 330
• Echéances en principal impayées	60 602 573	54 306 682	6 295 891
• Crédits de gestion	32 957 963	27 813 669	5 144 294
• Intérêts courus	58 366 142	56 811 730	1 554 412
S/Total 1	157 089 838	146 333 571	10 756 267
Banques et autres organismes financiers			
- BNA			
• BNA AVENUE DE CARTHAGE	631 639	631 639	-
• BNA	1 406 021	1 406 021	-
- BT			
• BT RUE DE TURQUIE	3 071	4 868	-1 797
- STB			
• STB SIEGE	26 803 741	26 803 741	-
• STB AGENCE TUNIS PORT	-	53 334	-53 334
• STB EN EUROS	401	0	401
- BFT SIEGE	206 929	206 929	-
- BANQUE DU SUD AVENUE MOHAMED V	645	645	-
- B.H			
• B.H AGENCE CHARGUIA	1 022 106	984 265	37 841
• BH COMPTE 473506	1 445 541	2 506 927	-1 061 386
• BH Agence MENZEL BOURGUIBA	25 376	32 860	-7 484
• BH EN EUROS	2	-	2
- BIAT COMPTE 198130/70	6 672	6 672	-
- AMEN BANK	700 879	700 879	-
- ATB AGENCE CENTRALE	6 402	6 615	-213
- UIB AGENCE CHARGUIA	4 048	884	3 164
- COFIB	311	311	-
S/TOTAL 2	32 263 785	33 347 590	-1 083 806
TOTAL GENERAL (1+2)	189 353 623	179 681 161	9 672 462

Les soldes comptables des comptes bancaires ont été valablement rapprochés des soldes figurant sur les relevés bancaires arrêtés au 31 Décembre 2019.

Toutefois, le relevé du compte STB siège arrêté au 31 Décembre 2019 fait état d'un solde débiteur de 33 202 751 D contre un solde comptable de 26 803 741 D.

La différence soit 6 399 010 D correspond à des agios et commissions en cours de négociation avec la banque.

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Au 31 Décembre 2019, le résultat net déficitaire de la STIP est arrêté à 4 333 536 D contre une perte de 5 625 089 D au 31 décembre 2018 correspondant à la différence entre les produits et les charges, détaillée par année comme suit :

LIBELLES	31/12/2019		31/12/2018		ECARTS
	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
• Revenus	61 906 990	99,1%	58 136 995	99,2%	3 769 995
• Autres produits d'exploitation	546 713	0,9%	442 661	0,8%	104 052
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	62 453 703	100,0%	58 579 656	100,0%	3 874 047
CHARGES D'EXPLOITATION					
• Variations des stocks de PF et des encours	8 841 861	14,2%	257 551	0,4%	8 584 310
• Achats d'approvisionnements consommés	37 159 790	59,5%	30 491 569	52,1%	6 668 221
• Charges de personnel	17 270 422	27,7%	18 742 365	32,0%	-1 471 943
• Dotations aux amortissements et aux provisions	-2 619 471	-4,6%	4 371 967	7,5%	-6 991 438
• Autres charges d'exploitation	3 281 127	5,3%	3 155 280	5,4%	125 847
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	63 933 728	102,0%	57 018 732	97,3%	6 914 996
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 480 025	-2,0%	1 560 924	2,7%	-3 040 949
• Charges financières nettes	-3 825 455	-6,1%	-7 072 228	-12,1%	3 246 773
• Autres gains ordinaires	1 164 771	1,5%	17 719	0,0%	1 147 052
• Autres pertes ordinaires	-58 294	-0,1%	-1 957	0,0%	-56 337
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IS	-4 199 004	-6,7%	-5 495 542	-9,4%	1 296 538
• Impôt sur les sociétés	-134 532	-0,2%	-129 546	-0,2%	-4 986
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-4 333 536	-6,9%	-5 625 088	-9,6%	1 291 552
• Effets des modifications comptables	0				0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	-4 333 536	-6,9%	-5 625 088	-9,6%	1 291 552

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

XIX. REVENUS :

Le chiffre d'affaires hors T.V.A de la STIP est passé de 58 136 995 D au 31 Décembre 2018 à 61 906 990 D dinars au 31 Décembre 2019, enregistrant une augmentation égale à 3 769 995 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS	
			MONTANTS	%
CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL				
Produits finis Msaken	46 654 968	49 693 905	-3 038 937	-6,1
Produits finis MI Bourguiba	4 607 696	1 097 024	3 510 672	320,0
Produits intermédiaires	97 073	232 515	-135 442	-58,3
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL	51 359 737	51 023 444	336 293	0,7
CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT				
Produits finis Msaken	1 968 390	744 673	1 223 717	164,3
Produits finis "All-Steel"	8 484 840	6 348 011	2 136 829	33,7
Produits finis MI Bourguiba	94 023	20 867	73 156	350,6
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT	10 547 253	7 113 551	3 433 702	48,3
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	61 906 990	58 136 995	3 769 995	6,5

XX. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste est arrêté au 31/12/2019 à 546 713 D contre 442 661 D au 31/12/2018 enregistrant une augmentation égale à 104 052 D détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Revenus des immeubles	81 760	82 525	-765
Vente de déchets	459 953	355 136	104 817
Quote-part Subvention d'investissement	5 000	5 000	-
TOTAUX	546 713	442 661	104 052

XXI. ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 37 159 790 D, contre 30 491 569 D au 31 décembre 2018, enregistrant une augmentation égale à 6 668 221 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Achats d'approvisionnements	28 607 184	16 878 711	11 730 473
Achats de fournitures et matières consommables	5 186 861	3 270 188	1 916 672
Achats non stockés	5 426 154	4 415 602	1 010 552
Variation de stocks matières premières et fournitures	-2 060 409	5 929 067	-7 989 476
TOTAL ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	37 159 790	30 491 569	6 668 221

XXI.1. MARGE COMMERCIALE :

La marge brute réalisée en 2019 est arrêtée à 15 905 339 D contre 27 387 875 D en 2018 enregistrant une baisse égale à 11 482 536 D.

Rapportée à la valeur de la production de l'exercice, elle représente 29,97 % en 2019 contre 47,32 % à la clôture de l'exercice précédent, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018
Production de l'exercice		
Chiffre d'affaires	61 906 990	58 136 995
Variations des stocks de produits finis et des encours	8 841 861	-257 551
Total Production	53 065 129	57 879 444
Achats d'approvisionnements consommés	37 159 790	30 491 569
Marge brute	15 905 339	27 387 875
% par rapport à la production	29,97 %	47,32 %

Cette baisse de marge découle d'évènements internes et externes dont essentiellement :

1. Les difficultés de trésorerie de la STIP entraînant des difficultés d'approvisionnement en matières premières à des coûts optimum engendrant la baisse de la production pour ruptures de stocks et l'augmentation de la consommation énergétique au KG de produits finis.
2. L'augmentation entre 2018 et 2019 des prix du fuel et de l'électricité à l'échelle nationale respectivement de 16.72% et 21.79%.

La correction de l'impact des sus dits événements entrainerait la variation de la marge commerciale entre 2018 et 2019 de 47.32% à 45.70% soit une baisse de 1.62%

XXII. CHARGES DU PERSONNEL :

Les charges du personnel s'élèvent au titre de l'exercice 2019 à 17 270 421 D contre 18 742 365 D à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant une baisse égale à 1 471 944 D soit -8,52 %.

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Salaires	14 422 832	15 483 497	-1 060 665
Charges sociales	2 659 968	3 270 068	-610 100
Autres charges sociales	187 621	-11 200	198 821
Total	17 270 421	18 742 365	-1 471 944

XXIII. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31/12/2019 à -2 619 471 D contre à 4 371 967 D à fin 2018 enregistrant une diminution égale à 6 991 438 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles & incorporelles	1 822 209	1 876 622	-54 413
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 822 209	1 876 622	-54 413
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
DP pour risques et charges	315 796	830 807	-515 011
DP pour dépréciation des stocks	0	17 362	-17 362
DP pour dépréciation des créances clients	2 991 997	5 335 086	-2 343 089
DP des « Autres actifs courants »	-2 617 181	678	-2 617 859
DP pour dépréciation des titres participation	0	290 411	-290 411
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS	690 612	6 474 344	-5 783 732
REPRISES SUR PROVISIONS			
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	-3 081 164	-72 820	-3 008 344
Reprise sur provisions pour dépréciation du stock	-25 978		-25 978
Reprise sur provisions pour risques et charges	-2 025 150	-3 906 179	1 881 029
TOTAL REPRISES DE PROVISIONS	-5 132 293	-3 978 999	-1 153 293
PROVISIONS NETTES	-4 441 681	2 495 345	-6 937 026
T. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-2 619 471	4 371 967	- 6 991 438

XXIV. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Les autres charges d'exploitation ont été portées de 3 155 280 D à fin 2018 à 3 281 127 D à la clôture de l'exercice 2019 enregistrant une augmentation égale à 125 846 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)			
Location & charges locatives	128 418	125 714	2 704
Entretien et réparations	297 602	154 339	143 263
Primes d'assurance	874 412	1 209 784	-335 372
Autres	199 636	147 674	51 962
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)	1 500 068	1 637 511	-137 443
AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	396 694	365 347	31 347
Publicités et propagandes	151 324	-49 854	201 178
Frets et transport sur ventes	126 592	3 647	122 945
Voyages et déplacements	83 007	60 541	22 466
Missions et réceptions	50 613	92 499	-41 886
Frais postaux et de télécommunication	68 347	59 581	8 766
Commissions bancaires et de Factoring	506 119	571 472	-65 353
Formation professionnelle	60 138	67 158	-7 020
Divers	950	25 879	-24 929
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION	1 443 785	1 196 270	247 515
IMPOTS ET TAXES	337 275	321 500	15 775
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 281 127	3 155 281	125 846

XXV. CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2019 3 825 455 D contre 7 072 228 D à la fin de l'exercice 2018 enregistrant une baisse égale à -3 246 773 D soit 45,91 % détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
. Intérêts sur emprunts	1 558 456	2 444 783	-886 327
. Intérêts sur crédits de gestion	2 014 619	3 664 521	-1 649 902
. Intérêts et Pénalités de retard	1 678 890	2 501 167	-822 277
. Pertes de Change	1 424 921	4 161 062	-2 736 141
. Gains de Change	-2 822 768	-5 680 588	2 857 820
. Autres produits financiers	-28 663	-18 717	-9 946
	3 825 455	7 072 228	-3 246 773

XXVII. AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Ce poste arrêté au 31/12/2019 à 1 164 771 D détaillé comme suit :

- Arrangement MAGHREBIA :	408 838 D
- Reprise sur ristournes :	491 384 D
- Bonification assurance :	245 083 D
- Diverses opérations de régularisations des comptes :	19 486 D

XXVIII. AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Ce poste, arrêté au 31/12/2019 à 58 294 D, correspond aux jetons de présence à concurrence de 5 000 D et aux diverses opérations de régularisations des comptes à concurrence du solde.

XXIX. IMPOT SUR LES SOCIETES :

Le minimum d'impôt sur les sociétés est arrêté au 31 Décembre 2019 à 134 532 D soit 0,2% du chiffre d'affaires local et 0,1% du chiffre d'affaires à l'export contre 129 546 D à la clôture de l'exercice précédent enregistrant une augmentation égale à 4 986 D en liaison avec l'augmentation des revenus de 2019.

XXX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

La perte de l'exercice 2019 est arrêtée à 4 333 536 D contre une perte de 5 625 089 D au titre de l'exercice 2018 enregistrant une amélioration égale à 1 291 552 D.

XXXI. ENGAGEMENTS HORS BILANS :

Les engagements hors bilans sont arrêtés au 31/12/2019 à 375 412 492 D détaillés comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
ENGAGEMENTS DONNES	
- HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS	336 151 810
- EFFETS ESCOMPTEES :	14 322 031
CAUTIONS RECUES	5 900 000
CAUTIONS RECIPROQUES	19 038 651
TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN	375 412 492

Le détail des engagements par catégories se présente comme suit :

XXXI.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

XXXI.1.1. HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS

(En Dinars)

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6. FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
BNA								
10 000 000	10 000 000		10 000 000				10 000 000	10 000 000
10 000 000							10 000 000	10 000 000
8 538 600	8 538 600		8 538 600				8 538 600	8 538 600
7 310 000			7 310 000			7 310 000	7 310 000	7 310 000
7 022 500			7 022 500					7 022 500
7 000 000	7 000 000		7 000 000				7 000 000	7 000 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
5 000 000	5 000 000		5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000
5 000 000						5 000 000	5 000 000	5 000 000
4 900 000	4 900 000						4 900 000	4 900 000
4 900 000							4 900 000	4 900 000
3 400 000	3 400 000		3 400 000			3 400 000	3 400 000	3 400 000
1 462 500	1 462 500							1 462 500
1 400 000	1 400 000		1 400 000					1 400 000
1 102 500	1 102 500							1 102 500
950 000	950 000							950 000
625 000	625 000							625 000
382 500	382 500							382 500
200 000	200 000		200 000			200 000	200 000	200 000
200 000							200 000	200 000
84 393 600	49 961 100	0	49 871 100	0	0	20 910 000	66 448 600	84 393 600
STB								
636 000	636 000							636 000
690 000	690 000							690 000
1 085 000	1 085 000							1 085 000
350 000	350 000							350 000
2 000 000	2 000 000			2 000 000		2 000 000	2 000 000	2 000 000
1 885 000	1 885 000							1 885 000
7 737 000	7 737 000							7 737 000
1 160 000	1 160 000			1 160 000				1 160 000
490 000	490 000							490 000
5 000 000	5 000 000			5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
9 000 000	9 000 000			9 000 000		9 000 000	9 000 000	9 000 000
5 000 000	5 000 000			5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
3 265 000	3 265 000			3 265 000			3 265 000	3 265 000
8 673 000	8 673 000			8 673 000			8 673 000	8 673 000
11 042 000	11 042 000			11 042 000		11 042 000		11 042 000
200 000	200 000							200 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000	11 000 000
BDET								
3 700 000	3 700 000							3 700 000
77 893 000	77 893 000	0	11 000 000	56 140 000	0	41 042 000	43 938 000	77 893 000
BH								
18 580 000	18 580 000		18 580 000			18 580 000		18 580 000
10 986 666	10 986 666		10 986 666			10 986 666		10 986 666
17 650 000	17 650 000			17 650 000	17 650 000			17 650 000
47 216 666	47 216 666	0	29 566 666	17 650 000	17 650 000	29 566 666	0	47 216 666

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6.FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
BS								
8 250 000	8 250 000					8 250 000	8 250 000	8 250 000
6 600 000							6 600 000	6 600 000
6 600 000							6 600 000	6 600 000
4 640 000	4 640 000							4 640 000
2 880 000						2 880 000	2 880 000	2 880 000
2 195 000						2 195 000		2 195 000
2 000 000	2 000 000						2 000 000	2 000 000
1 000 000	1 000 000					1 000 000		1 000 000
1 000 000	1 000 000						1 000 000	1 000 000
1 000 000							1 000 000	1 000 000
36 165 000	16 890 000	0	0	0	0	14 325 000	29 330 000	36 165 000
UIB								
4 600 000	4 600 000						4 600 000	4 600 000
2 880 000							2 880 000	2 880 000
4 600 000							4 600 000	4 600 000
2 880 000							2 880 000	2 880 000
2 880 000	2 880 000						2 880 000	2 880 000
4 000 000	4 000 000					4 000 000	4 000 000	4 000 000
21 840 000	11 480 000	0	0	0	0	4 000 000	21 840 000	21 840 000
BFT								
1 760 000	1 760 000							1 760 000
3 890 000	3 890 000	3 890 000						3 890 000
3 000 000	3 000 000					3 000 000	3 000 000	3 000 000
6 531 151				6 531 151				6 531 151
15 181 151	8 650 000	3 890 000	0	6 531 151	0	3 000 000	3 000 000	15 181 151
ATB								
4 000 000	4 000 000						4 000 000	4 000 000
3 050 000	3 050 000					3 050 000	3 050 000	3 050 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
4 000 000							4 000 000	4 000 000
14 350 000	7 050 000	0	0	0	0	3 050 000	14 350 000	14 350 000
BTK + BTKD								
892 393	892 393					892 393		892 393
5 770 000	5 770 000							5 770 000
6 000 000	6 000 000					6 000 000		6 000 000
12 662 393	12 662 393	0	0	0	0	6 892 393	0	12 662 393
AMEN BANK								
7 000 000	7 000 000					7 000 000		7 000 000
1 200 000	1 200 000							1 200 000
1 200 000	1 200 000							1 200 000
850 000						850 000	850 000	850 000
10 250 000	9 400 000	0	0	0	0	7 850 000	850 000	10 250 000
UBCI								
6 000 000							6 000 000	6 000 000
4 000 000							4 000 000	4 000 000
10 000 000	0	0	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000
BIAT								
2 500 000	2 500 000					2 500 000	2 500 000	2 500 000
2 500 000	2 500 000	0	0	0	0	5 000 000	2 500 000	2 000 000
336 151 810	346 903 1599	3 890 000	90 437 766	80 321 151	17 650 000	132 136 059	192 256 600	336 151 810

XXXI.1.2. EFFETS ESCOMPTEES

CLIENTS	MONTANTS
SOMACOP	6 306 457
SOCIETE JOMAA SA	3 037 199
STPCI	2 119 313
SOCIETE AFRICAINE DISTRIBUTION	989 884
COMET	346 783
TUNICOM	345 278
CSPD	208 080
SICAME	167 477
ICAR	157 535
SCP	150 493
BECHIR LOUATI	140 000
ETS KHALFALLAH	123 532
STE JOMAA INTERN.	118 450
SETCAR	41 883
STAFIM INDUST.	27 449
SIMMA	24 791
SITAR	17 427
TOTAL	14 322 031

XXXI.2. ENGAGEMENTS RECUS :

CLIENTS	MONTANTS	OBSERVATIONS
Abdelmajid BEJAOUI SPG STPCI	2 000 000	Enregistré à la recette des finances cité Mahrajène Tunis le 25/08/2004 sous le n° 04606604 (Copie)
Ridha KHLIF GROS PNEUS SPG	400 000	Enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 28/08/2004 sous le n° 04600705
Mongi DAMMAK CSPD	1 000 000	Signature légalisée à Sfax le 04/10/2005 (Copie)
Bechir LOUATI	1 000 000	Enregistré à la REAS 1 ^{er} Bureau-Tunis le 17/10/2005 sous le n° 5607406
Mondher ELGHALI TUNICOM	500 000	Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis-Ariana le 16/07/2014 sous le n° 14606444
Ahmed SAHNOUN SNP	1 000 000	Enregistré à la recette des finances le 22/10/2002 sous le n° 02604721 (copie)
TOTAL GENERAL	5 900 000	

XXXI.3. CAUTIONS RECIPROQUES*(En Dinars)*

DESIGNATION	MONTANTS	OBSERVATIONS
CAUTIONS DOUANIERES	5 900 907	
CAUTIONS DOUANIERES	1 362 510	
AUTRES CAUTIONS DOUANIERES	500 000	DOUANE MISE A LA CONSOMMATION
TRANSTU	61 134	CAUTION DEFINITIVE / (MARCHE)
OMPP	300	
LETTRE DE GARANTIE	111 800	
SNCFT	12 000	GARANTIE
CNAM	90 000	
ABDELKADER DRIDI	1 000 000	STB
ABDELKADER DRIDI	1 000 000	BH
SIOC	1 000 000	BH
AFRICA HOLDING	1 000 000	BH
SOMACOP	1 000 000	STB
TOTAL	19 038 651	

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE
PNEUMATIQUES « STIP » SA.
BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD
BP N°77 TUNIS.
1003 EL KHADRA

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale en date du 26 octobre 2017, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques** qui comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes arrêtés au 31 décembre 2019.

Ces états financiers font apparaître un total net de bilan égal à 71.111.884 D, un résultat net déficitaire égal à 4.333.536 D et des flux d'exploitation positifs de 126 629 D.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles et ce, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la STIP au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2019 :

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut égal à 49.196.917 D dont des créances douteuses pour un montant de 42.779.450 D provisionnées à hauteur de 31.406.654 D.

Le reliquat des créances douteuses non provisionnées soit 11.372.796 D Correspond aux ristournes dues à ces clients à fin 2019, figurant au passif du bilan dans la rubrique Autres passifs courants totalisant 13 374 393 D.

Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité de ces créances, la Société a déterminé la dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen de la situation juridique des clients, la revue de l'ancienneté des créances, l'historique des encaissements (y compris les encaissements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ou accords de paiements ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des principaux créanciers notamment la société SOMACOP, la SMTP et WTC).

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Compte tenu de ce qui précède, les provisions ainsi constituées correspondent à la meilleure estimation du management du risque éventuel sur les clients de la STIP.

Marge commerciale :

La marge brute réalisée par la STIP en 2019 est arrêtée à 15 905 339 D contre 27 387 875 D en 2018 soit respectivement 29.97% et 47.32% de la valeur de la production de l'exercice enregistrant une baisse égale à 11 482 536 D soit 17.35% de la production de l'exercice.

Une procédure d'audit particulière a été appliquée ; les conclusions ont été discutées avec la direction générale, le conseil d'administration et le comité d'audit.

Il en ressort que cette baisse découle d'événements internes et externes dont essentiellement :

1. Les difficultés de trésorerie de la STIP entraînant des difficultés d'approvisionnement en matières premières à des coûts optimum engendrant la baisse de la production pour ruptures de stocks et l'augmentation de la consommation énergétique au KG de produits finis.
2. L'augmentation entre 2018 et 2019 des prix du fuel et de l'électricité à l'échelle nationale respectivement de 16.72% et 21.79%.

La correction de l'impact des susdits événements entrainerait la variation de la marge commerciale entre 2018 et 2019 de 47.32% à 45.70% soit une baisse de 1.62%

4. Paragraphes d'observations :

4.1. En raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2019, les capitaux propres ont été arrêtés au 31 Décembre 2019 à -237.545.399 D soit 243.857.134 D en deçà de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

4.2. Au 31 Décembre 2019, le passif exigible à court terme de la STIP totalise 281.981.166 D contre un actif net égal à 71.111.883 D soit 25,22 % du passif exigible, ce qui ne peut permettre à la STIP de faire face à tous ses engagements financiers.

4.3. L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier.

Au 31 Décembre 2019, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

4.4. Depuis le mois de Mars 2020, un événement majeur s'est produit à savoir la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société ne peut être faite.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion du Conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de la signaler.

Mais nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous devons procéder à des vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Au cours de la période 2017-2019, plusieurs mouvements ont perturbé le fonctionnement normal de l'entreprise (grèves, lock-out, arrêt de la production, départs à la retraite et démissions de certains responsables).

En conséquence l'organigramme de la société, le système de contrôle interne ont été fortement perturbés.

Cependant, nous avons constaté qu'au cours de la période contrôlée toutes les opérations financières ont été engagées et validées directement par le Directeur Général.

De notre part les contrôles supplémentaires nécessaires ont été engagés.

II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 09 décembre 2020

Les Commissaires aux comptes

Néjiba CHOUK
DIRECTEUR GENERAL
CABINET NEJIBA CHOUK

Hassen BOUAITA
Directeur Associé
F M B Z KPMG TUNISIE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. OPERATIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

En application du paragraphe II-1 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, sont soumises à autorisation préalable du conseil d'administration :

« Toute convention conclue directement ou par personne interposée, entre la société d'une part et le président du conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur Général, l'un de ses directeurs Généraux adjoints, l'un de ses administrateurs ou l'un des actionnaires personne physique y détenant directement ou indirectement une fraction de droit au vote supérieure à 10%, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part ».

Dans ce cadre, nous vous reportons sur les opérations suivantes :

I.1. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC (SIOC) :

Votre société a réalisé au cours de l'exercice 2019 avec la société SIOC dont Monsieur Abdelkader DRIDI est président directeur général, un chiffre d'affaires TTC non encore réglé égal à 14 764 D.

I.2. OPERATIONS AVEC LA SOMACOP (FILIALE DE LA STIP) :

La société SOMACOP a nanti au profit de la STB en 2019 un bon de caisse d'un montant d'un million de dinars en couverture de dossiers d'importation de matières premières de la STIP.

II. POURSSUITE DES CONVENTIONS ANTERIEURES A 2019 :

L'exécution des conventions suivantes autorisées au cours des exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a évolué comme suit :

II. 1. OPERATIONS AVEC Mr ABDELKADER DRIDI, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STIP :

Le compte courant créditeur de Monsieur Abdelkader DRIDI ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'Administration en date du 02/11/2016 est ramené de 1 020 633 dinars en 2018 à 896 632 au 31 décembre 2019.

La garantie personnelle non rémunérée de Monsieur Abdelkader DRIDI, accordée en 2016 à la BH en couverture de dossiers d'importation de matières premières de la STIP a été maintenue au 31 décembre 2019 à 3 000 000 D.

La garantie personnelle non rémunérée de Monsieur Abdelkader DRIDI accordée à la STB en couverture de dossiers d'importation de matières premières de la STIP en 2016 arrêtée à 5 000 000 D a été maintenue au 31 décembre 2019.

II.2. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE AFRICA HOLDING :

Le compte courant créditeur de la société AFRICA HOLDING (principal actionnaire de la STIP) ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'administration en date du 02/11/2016 arrêté à 1 001 000 dinars au 31 décembre 2018 a été maintenu au 31 décembre 2019.

II.3. OPERATIONS AVEC LA SOMACOP (FILIALE DE LA STIP) :

Au 31/12/2019, la situation de la SOMACOP est arrêtée comme suit :

	2018	2019	VARIATION
FOURNISSEUR SOMACOP	-9 053	-9 053	0
CREANCES CLIENTS SOMACOP			
CREANCES DOUTEUSES	4 685 631	3 635 975	-1 049 656
CREANCES DE L'EXERCICE	2 735 825	3 639 757	903 932
CREDIT A LONG TERME	5 000 000	4 113 711	-886 289
OPERATIONS INTER SOCIETES	358 103	358 103	0

- Le compte fournisseur SOMACOP arrêté au 31/12/2019 à 9 053 D correspondant aux factures de transport relatives aux exercices 2016 et antérieurs a été soldé en 2020.
- Solde des créances douteuses antérieures à 2016 :
-Conformément à l'accord transactionnel en date du 31/08/2018, Le solde des créances anciennes arrêté à 4 685 631 D totalement provisionné devrait être réglé au fur et à mesure du recouvrement des créances par la SOMACOP de ses créances douteuses arrêtées au 31/12/2017 au même montant.
Au cours de l'exercice 2019 la SOMACOP a su récupérer 1 049 656 D entraînant la reprise de la provision du même montant et le remboursement de la STIP en 2020 à concurrence du montant encaissé en numéraire soit 459 000 D.
- Le solde du crédit à moyen terme fixé par l'accord transactionnel de 2018 à 5 000 000 D remboursable sur sept ans portant intérêt au taux de 0.5% à raison d'une mensualité constante égale à 61 000 dinars, est arrêté au 31 décembre 2019 à 4 113 711 D conformément à l'échéancier.
- Le solde des opérations inter sociétés arrêté à 358 103 D a été intégralement payé en 2020.

II.4. OPERATIONS AVEC LA SMTP (FILIALE MAROCAINE DE LA STIP) :

Au cours de l'exercice 2019 aucune opération commerciale avec la SMTP n'a été réalisée.

Il est à rappeler que suite à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la SMTP par jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 25 Septembre 2017, la STIP a constaté en 2017 des provisions pour couvrir la totalité des comptes de la SMTP détaillés comme suit :

- La Participation de la STIP au capital de SMTP arrêtée au 31 décembre 2019 à 4 508 355 D soit 65% du capital social.
- Le solde client débiteur égal à 20 312 953 D provisionné à concurrence de 11 349 542 dinars ; le reliquat, soit 8 963 411 D, correspond aux ristournes accordées et non encore payées à la SMTP enregistrées au passif du bilan.
- Le solde « débiteur divers SMTP » est égal à 5 755 147 MAD soit 1 676 359 D correspondant à des intérêts de retard et des frais divers restants dus à la date de l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire.
- Enfin le compte « créiteurs divers SMTP », présente un solde égal à 357 482,17 MAD soit 93 367 D, correspondant à la quote-part de la STIP dans les frais d'enregistrement supportés par SMTP du contrat de cession de ses parts dans la société MAAP.

Aucun avancement du dossier judiciaire n'a été constaté en 2019.

II.5. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SOMACOP PLUS (FILIALE DE SOMACOP) :

Au 31/12/2019, la situation de la SOMACOP PLUS est arrêtée comme suit :

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Dettes fournisseurs : | -69 239 D |
| - Compte courant associé : | 350 760 D |

- Le compte fournisseur SOMACOP PLUS présente au 31/12/2019 un solde créditeur égal à 69 239 D, correspondant à des factures de services.
- Le Compte courant associé a évolué comme suit :

	SOLDE 2018	SOLDE 2019	ECART
Frais détachement	89 500	118 508	29 008
loyers	166 129	232 252	66 123
TOTAUX	255 629	350 760	95 131

II.6. EMPRUNTS NON COURANTS CONTRACTES PAR LA STIP :

Les emprunts non courants antérieurs à 2017 obtenus auprès de divers établissements de crédits font l'objet depuis 2018 l'objet de négociations dans le cadre d'accords transactionnels en cours de finalisation.

Les intérêts et les intérêts de retard enregistrés au cours de l'exercice 2019 ont été respectivement arrêtés à 1 558 456 D et 413 747 D.

III. OPERATIONS SOUMISES A AUTORISATION, APPROBATION ET AUDIT :

En application des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, toutes obligations et engagements pris vis-à-vis du Président Directeur Général et des membres du conseil d'administration relatifs aux éléments de rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes.

Du PV du conseil d'administration en date du 07/07/2016, il appert que Monsieur Abdelkader DRIDI, PDG de la société puis Président du Conseil d'administration a renoncé à toute rémunération de la part de la STIP.

Monsieur Hassen Alaya, administrateur et Directeur Général de la société a reçu au cours de 2019 la somme de 45 000 D au titre de règlement du solde des honoraires de « chargé de fonctions » arrêtés à 63 000 D au titre de l'exercice 2018. La rémunération brute de Monsieur Hassen Alaya au titre de l'exercice 2019 est arrêtée à 85 581 D.

La rémunération brute de Monsieur Montassar DRIDI, vice-président du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2019 est arrêtée à 203 180 D.

La société ASY TRADING ou Monsieur Ali LABIADH, actionnaire et administrateur dans votre société et également associé dans La société ASY TRADING , a réalisé au cours de l'exercice 2019, un chiffre d'affaires égal à 1 083 007 D totalement réglé en 2019.

IV. OPERATIONS INTERDITES :

En application du paragraphe III de l'article 200 du code des sociétés commerciales, il est interdit au Président du conseil, au Directeur Général et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'entre eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle, leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

Au cours de l'exercice 2019, nous n'avons relevé aucune opération entrant dans ce cadre.

Tunis le 09 décembre 2020

Les Commissaires aux comptes

Néjiba CHOUK
DIRECTEUR GENERAL
CABINET NEJIBA CHOUK

Hassen BOUAITA
Directeur Associé
F M B Z KPMG TUNISIE